

# LE PETIT JOURNAL

Juillet 2008



## CONTACT



Mairie d'Haudainville  
1 rue de Verdun  
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86  
Fax 03 29 83 98 94

[mairiehaudainville@wanadoo.fr](mailto:mairiehaudainville@wanadoo.fr)

## AGENDA



### ✓ Samedi 5 juillet 2008 vers 20h30

La randonnée cyclotouriste « Paris-Bruxelles » passera sur notre commune.

### ✓ Lundi 14 juillet 2008

Dès le matin, animations du 14 juillet au cœur du village, vin d'honneur, repas, concours... (Voir article ci-après)

### ✓ Du 7 juillet au 1<sup>er</sup> août 2008

Centre aéré à Haudainville

## Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30  
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30  
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le **Samedi de 10 h à 12 h**.  
Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

**Louis Kutschruiter**  
06.87.51.85.84

**Serge Silvetti**  
06.79.79.94.67

**Eric Preud'homme**  
06.08.48.75.97

**Romain Sismondini**  
06.08.23.93.32

## RECENSEMENT MILITAIRE



Il est rappelé que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles,

**âgés de 16 ans**, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette démarche est à effectuer **dans les trois mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire**.

Une attestation de recensement leur sera alors délivrée.

Cette dernière est nécessaire pour s'inscrire à l'examen du permis de conduire, ou à tout autre examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, et même conduite accompagnée...).

Par la suite, une journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) est obligatoire, pour les garçons et les filles, **entre la date de recensement et l'âge de 18 ans**.

Un certificat de participation leur sera remis en fin de journée. Celui-ci est également requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Votre interlocuteur du service national :  
**Bureau du Service National de Nancy**  
Caserne Verneau  
80 rue du Sergent Blandan  
54000 NANCY  
[bsn-ncy@dsn.sga.defense.gouv.fr](mailto:bsn-ncy@dsn.sga.defense.gouv.fr)

## AVIS DE LOCATION DE TERRAIN COMMUNAL

La Mairie tient à faire savoir qu'un terrain communal cadastré ZA17, situé Côte Pâquerette, d'une surface de 2 ha 80, est disponible à la location.

Toute personne intéressée est priée de faire une offre en Mairie.

## Abattage des arbres

L'abattage des arbres situés butte de Metz est reporté à l'automne et sera suivi de plantations.

## ETAT CIVIL



### Naissances

**22/06/08**

Benjamin Hilaire Claude PETIT de Anthony PETIT et Géraldine AUBRY

**25/06/08**

Alexandre GEORGE de Stéphane et Carine GEORGE

## PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 septembre  
à 20h30

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 27 JUIN 2008



## **DELIBERATIONS**

### ➤ **Représentation de la commune au Comité Local de l'entreprise INEOS**

Par arrêté préfectoral n°2005-1967 du 17 août 2005, il a été procédé à la création d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) auprès de l'entreprise INEOS ENTREPRISES à VERDUN-BALEYCOURT, auquel siège un représentant de la commune.

Suite aux dernières élections municipales, nous devons désigner un représentant pour participer aux travaux du CLIC en qualité de membre du collège « Collectivités Territoriales »

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur SIMONIN Alain, Président de la Commission Sécurité pour représenter la commune.

### ➤ **Représentation de la commune au Comité Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance**

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de nommer deux représentants titulaires ainsi que deux suppléants afin de la représenter au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

#### TITULAIRES

Mr KUTSCHRUITER Louis  
Mr SIMONIN Alain

#### SUPPLEANTS

Mr ORTEGA Joaquin  
Mr SISMONDINI Romain

### ➤ **Elections de quatre propriétaires de parcelles pouvant siéger au bureau de l'Association Foncière de Remembrement**

Le bureau de l'Association foncière de Remembrement de HAUDAINVILLE, constitué en date du 14 janvier 1963, renouvelé la dernière fois le 12 juillet 2002 pour une durée de 6 ans, doit être renouvelé à cette échéance.

Aux termes de l'article R133-3 du Code Rural, ce bureau doit comprendre :

1. Le Maire de la commune remembrée ou un conseiller désigné par lui ;
2. Le Conseiller Général du Canton,
3. Des propriétaires, exploitants agricoles ou non, dont le nombre est fixé par le Préfet, et qui sont désignés par moitié par le Conseil Municipal et par moitié par le Chambre d'Agriculture.

En application de cette directive, le Conseil Municipal doit élire à scrutin secret, selon les modalités prévues à l'article 121-12 du Code des Communes, une liste comportant quatre noms de propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, sous réserve des conventions internationales, devront être de nationalité française, avoir atteint leur majorité et jouir de leurs droits civils.

Le nombre des votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix

Ont obtenu et sont élus au 1er tour :

- |                    |         |
|--------------------|---------|
| - NICOLAS Jean-Luc | 15 voix |
| - HOCQUET Patrice  | 15 voix |
| - PICARD Marc      | 14 voix |
| - PREUD'HOMME Eric | 14 voix |

### ➤ **Choix de la journée de solidarité**

Monsieur le maire informe le Conseil des modifications introduites par la Loi n°2008-351 du 16 avril 2008 quant à la mise en œuvre de la journée de solidarité.

Cette Loi précise les modalités de réalisation de la journée de solidarité et comporte trois options pour accomplir cette journée :

1. Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1er mai ;
2. Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur,
3. Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

La réforme ouvre par ailleurs, la possibilité de fractionner la réalisation de la journée de solidarité (3°). La délibération fixe les modalités d'organisation du fractionnement (à dates fixées d'avance, ou déterminées par l'autorité hiérarchique, ou au choix de l'agent).

S'agissant des agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, à temps non complet et à temps incomplet, les sept heures de cette journée de travail sont proratisées par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, que cette journée de solidarité soit compensée par 7 heures de travail supplémentaire pour les personnes à temps complet et proratisées pour les personnes à temps non complet.

Cette décision ne sera effective qu'après avis du Comité Technique Paritaire.

➤ **Admission en non valeur au Service des eaux**

Monsieur le Maire expose au conseil que, le comptable du Trésor Public n'a pu recouvrer les titres pour une valeur de 1 238.67€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur de cette somme par 11 voix pour et 4 abstentions.

➤ **Acceptation du devis ERDF pour branchement au réseau électrique d'un hangar agricole**

Un permis de construire a été délivré en 2007 en faveur d'un agriculteur de Haudainville, afin qu'il puisse délocaliser son bâtiment agricole vers « le Champ la Caille » Chemin du bas du Village.

Ce type de travaux peut bénéficier d'une aide du Conseil Général à hauteur de 50 %. Une dépense incompressible et non subventionnable d'un montant de 1006,16 € correspondant aux frais de raccordement du particulier restera à la charge du bénéficiaire.

Le coût résiduel des travaux précités (dont frais de raccordement du particulier) non couvert par une aide publique sera répercuté auprès du privé raccordé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le dossier, autorise Monsieur le Maire à signer la commande afférente auprès de ERDF, adopte le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire à solliciter les différentes subventions et signer tout document utile au bon aboutissement de ce dossier.

➤ **Subvention association « AAADONIS »**

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande faite par Madame DURANT représentant l'association « AAADONIS » consistant en un soutien financier pour la manifestation de « la fête de la tonte » qu'elle organise sur Haudainville.

Une copie des statuts a été communiquée à la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde la subvention demandée pour un montant de 100 € et précise que cette aide est exceptionnelle.

## **Informations**

Chaque président de commission fait le compte rendu des réunions réalisées :

### **Commission Travaux**

Dernière réunion le 29.05 sur la réfection de l'école. De nombreux travaux sont à prévoir : Toiture à revoir, Isolation, cour, chauffage, etc....Il sera par ailleurs étudié l'intérêt d'installer des panneaux photovoltaïques sur toiture coté sud.

Rue de la Chise : les travaux routiers sont terminés, mais les usoirs sont en attente. Un dossier complémentaire est à l'étude par la CODECOM.

La pose d'un panneau « cédez le passage » est prévue au carrefour de la rue des Près et de la rue Grande, ainsi qu'un panneau stop au carrefour rue de la Chise avec la rue des Près.

Rue de la Marjolaine : des parkings seront matérialisés sur ce secteur

Pont des Bocquets : La Commission a choisie de retenir l'entreprise VEOLIA pour le changement de la conduite d'eau passant sous le Pont.

Verdun-Chantier : Il est rappelé que Verdun Chantier fait l'entretien des diverses petites parcelles appartenant à la commune. Le contrat a été revu.

Location de parcelle : Une publicité pour la location d'une parcelle cadastrée ZA 17 d'une contenance de 2ha80 située « Côte Pâquette » sera insérée dans le petit journal

### **Cadre de vie**

Dernière réunion le 3 juin. Mise en place des manifestations du 14 juillet, concours de pêche enfants et adultes, remise des prix, apéritif, repas républicain ouvert à tous (chaque personne apportera quelque chose) les brochettes seront offertes par un distributeur résidant à Haudainville, buvette etc... Après-midi, concours de pétanque rue Grande, animations pour les enfants avec un lâcher de ballons, animation musicale par « DINO ».

### **Sécurité - Environnement**

Il est rappelé que la circulation est beaucoup trop rapide sur le village et en particulier rue de la Marjolaine, ce qui provoque l'insécurité pour les piétons et les enfants ;

Les plots, route de Belrupt, représentent également un danger ;

Le chemin de halage demande un sérieux fauchage.

Il est rappelé que la pose d'échafaudage sur la voie publique doit faire l'objet d'une demande en mairie et du respect de la réglementation.

La question se pose sur l'obligation d'aller à Thierville pour déposer ses déchets alors qu'une déchetterie existe sur place. Le souhait du conseil municipal est de voir se mutualiser l'utilisation des deux déchetteries sur un territoire le plus large possible et donc de pouvoir continuer à utiliser la déchetterie la plus proche.

L'organisation d'une journée verte (ramassage de tout ce qui traîne) est à l'étude.

Une étude sur la faisabilité d'une navette bus entre Haudainville et Verdun est en cours

### **Scolaire**

Une visite de l'école a été effectuée, la question du service périscolaire est à l'étude, garderie, cantine etc ...

### **Forêts**

Réunion le 17 juin : un compte rendu très détaillé sur l'état de nos forêts a été fait par Monsieur BOUSCASSE ;

Une présentation d'un nouveau plan d'aménagement de la forêt devrait avoir lieu début 2010.

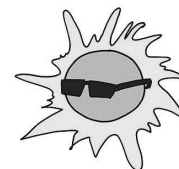
Les frais demandés par l'ONF pour la vente de bois vont passés de 1,50€ à 3€ le stère.

### **Communication**

Validation de la nouvelle présentation du « Petit Journal » ;

Le site internet en cours de création ne comportera pas de page publicitaire.

## LE MOT DU C.C.A.S



### ➤ LA CANICULE : L'été est là

Période tant attendue par les personnes, les journées sont plus longues, nos habitudes changent aussi pendant cette belle saison. Mais en période de forte chaleur des règles sont à prendre en compte.

On parle de CANICULE quand ces trois conditions sont réunies :

1. Il fait très chaud pendant la journée,
2. La nuit, la température ne descend pas ou très peu,
3. Cela dure depuis plusieurs jours.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs

### COMPRENDRE :

**Personnes âgées :** Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur « Hyperthermie »

**Enfants et adultes :** Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température, donc je perd de l'eau : je risque la « déshydratation ».

### AGIR :

#### Personnes âgées :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenir la maison à l'abri de la chaleur,
- Fermer les volets et les fenêtres aux heures les plus chaudes,
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Ne pas rester en plein soleil,
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe etc...),
- Boire environ 1,5 l d'eau bien réparti dans la journée,
- Donner des nouvelles à votre entourage,
- Si vous êtes seule, pensez à vous signaler à la Mairie.

#### Enfants et adultes :

- Ne pas faire d'efforts physiques intenses en pleine chaleur,
- Eviter les expositions en plein soleil aux heures les plus chaudes,
- Maintenir la maison fraîche,
- Ne pas consommer d'alcool,
- Prendre des nouvelles de son entourage,
- Etre vigilant au travail pour soi-même et ses collègues,
- Boire un à deux litres d'eau par jour.

Consulter régulièrement la Météo et la carte de vigilance.

### ➤ COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE COMPLEMENTAIRE

Vous pouvez bénéficier d'une aide Complémentaire Santé, créée par la Loi sur la réforme de l'assurance maladie d'août 2004 (Article 56 de la Loi du 13 août 2004 réformant l'assurance maladie).

Cette Loi a prévu de faciliter le paiement d'une Complémentaire Santé pour les personnes dont les revenus sont légèrement supérieurs au plafond de la CMU Complémentaire. Ces personnes choisissent elles-mêmes leur contrat d'assurance Santé et ont droit à une réduction sur son prix.

Ce dispositif est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il concerne toutes les personnes dont les ressources sont supérieures de 20% maximum au plafond de ressources donnant droit à la CMUC.

Pour plus d'informations, contacter le service social détaché auprès de la CPAM de la Meuse, 1 rue de Polval 55015 BAR LE DUC Cedex ,Téléphone : 0820 904 165.

Pour toutes les questions sur la CMUC et la Complémentaire Santé, vous pouvez aussi consulter le site de l'Assurance Maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

## FETE NATIONALE DU 14 JUILLET



**Une journée festive aura lieu le 14 juillet, jour de fête nationale à Houdainville.**

En voici le programme :

### ✓ Le matin

**2 concours de pêche** pour les adultes et les enfants (Ouvert aux habitants du village uniquement).

*Renseignements et inscriptions chez Corinne Boulogne (rue grande), ou au bar 'le sagittaire' au village.*

### ✓ Le temps de midi

Remise des coupes et des lots (un pour chaque enfant) devant la salle des fêtes pour les lauréats des concours, et **apéritif** offert par les petits ânonns à tous les participants.

### ✓ A partir de 12 h 30

**Repas républicain** pour tous les habitants du village qui le souhaitent (brochettes offertes par un habitant d'Houdainville). Chacun est prié d'amener un plat froid (type salade variée ou autre), un dessert (tarte, gâteaux...) et/ou un peu de boisson afin de faire de ce repas une fête conviviale.

**Buvette** installée sur place par le bar du village.

### ✓ Dans l'après midi

**Concours de pétanque** (ouvert aux enfants également s'ils sont accompagnés !)

*Renseignements et inscriptions chez Corinne Boulogne (rue grande), ou au bar 'le sagittaire' au village.*

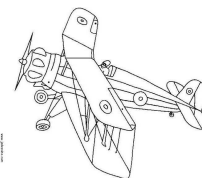
**Animations diverses** pour les enfants mises en place par le club de l'amitié.

### ✓ Vers 16 h 00

Remise des prix aux lauréats du concours de pêche et **lâcher de ballons** pour les enfants organisé par le SLC la Beholle.

**Bonne journée à tous !**

## LES 10 ANS DU SQUARE JOHN CHURCH



Samedi 07/06/2008 a été célébré le 10ème anniversaire de l'inauguration du square John M CHURCH.

Le 21/05/1944, à 500m du village le 2<sup>nd</sup> Lt pilote John CHURCH a été abattu par la chasse allemande. Il avait 28 ans, il est mort pour notre liberté. Houdainville s'en est plus particulièrement souvenu le 25/05/1998.

Il y a maintenant déjà 10 ans qu'était inauguré ce square John CHURCH.

Depuis nous sommes si souvent passés devant que nous ne le voyons même plus.

C'est en partenariat avec l'association mémoire des ailes que cette cérémonie a été organisée. Cette association a pour but d'identifier, répertorier et sauvegarder le patrimoine aérien 1939-1945 en Meuse. C'est grâce à elle qu'a été érigée la stèle John Church le 25 mai 1998.

Notre souhait a été de partager cet événement avec les enfants de notre village.

C'est la raison pour laquelle Sylvie HENRY présidente de l'association « Mémoire des ailes » s'est rendue à l'école d'HAUDAINVILLE pour éveiller les enfants de CM1 et CM2 à ce moment d'histoire.

Présents à la cérémonie, les enfants auront un regard différent sur cet espace John CHURCH.

## SORTIE A LA FERME DE SONVAUX

*Voici le texte dicté par les enfants de Moyenne et Grande Section de Maternelle de l'école d'Houdainville.*



Mardi 24 juin, nous sommes allés à la ferme de Sonvaux, aux Eparges.

On a fait une promenade en calèche. Les chevaux s'appelaient Jalla et Jacinthe. On a donné à manger aux chèvres. C'était du maïs. Elles nous léchaient la main et ça chatouillait. On les a caressées. Le maréchal-ferrant a mis les fers sur les sabots des chevaux. Le perroquet aime bien crier. Il s'appelle Manu. Les cochons se roulaient dans la boue pour ne pas se faire piquer. On a brossé les poneys. Puis on les a coiffés. Nadège (animatrice de la ferme) a nettoyé les saletés qui étaient sur les sabots. On est monté sur les poneys. On a fait des jeux de cirque : on a fermé les yeux, on a mis les mains sur la bombe, on a touché les oreilles puis la queue du poney, on s'est mis debout sur le poney. Nadège nous a montré les dents du poney : elles étaient très sales.

On a fait des bracelets en cuir. On a tapé avec le marteau pour écrire notre prénom et une étoile de shérif ou une fleur de princesse. Le cuir venait de la peau de la vache. Les poils étaient du côté rose et la viande du côté blanc. En attendant notre tour, on a fait un coloriage.

## CHIENS DANGEREUX !

De plus en plus de chiens susceptibles d'être dangereux apparaissent sur notre Commune, la nouvelle législation en vigueur depuis peu est très contraignante vis à vis des propriétaires. En voici un condensé très explicite tirée d'un journal à tirage national.



Dernière loi en date : le texte sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007.

Cette nouvelle législation sur les chiens dangereux prévoit **un contrôle accru des animaux et des sanctions plus sévères contre les propriétaires.**

La loi classe les chiens susceptibles d'être dangereux en deux catégories.

Une première regroupe **les chiens « d'attaque »** dont le maître ne peut retracer l'origine par un document, comme le livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture. Exemple type: le pitbull.

La seconde catégorie concerne **les chiens « de garde ou de défense »** inscrits au « Livre des origines françaises ». Les Rottweiler en font notamment partie.

La loi prévention de la délinquance a porté à **six mois d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende** (au lieu de trois mois et 3.750 euros) la détention sans autorisation d'un chien de première ou deuxième catégorie.

Ces deux types de chiens doivent être **muselés et tenus en laisse** sur la voie publique par une personne majeure, qui n'a fait l'objet d'aucune mise sous tutelle ni condamnation pour crime ou violence. **Leur détention doit être déclarée en mairie.**

En outre, la récente loi rend obligatoire l'obtention d'une évaluation comportementale par un vétérinaire lors de l'achat de chiens de première et deuxième catégories.

Pour les chiens de la première catégorie, la loi interdit l'acquisition, la cession (gratuite ou payante), l'importation, l'introduction sur le territoire français, l'accès aux transports en commun, aux lieux publics et le stationnement dans les parties communes d'immeubles des chiens de première catégorie.

La **stérilisation** de ces animaux est obligatoire et les propriétaires contrevenant s'exposent à six mois d'emprisonnement et 15.000 euros d'amende.

Concernant les chiens de deuxième catégorie, la réglementation interdit seulement le stationnement dans les parties communes des immeubles.

Un chien de la première ou deuxième catégorie est « *réputé présenter un danger grave et immédiat* » s'il est détenu par une personne qui n'en a pas le droit ou qui se trouve dans un lieu interdit.

L'**euthanasie** peut alors intervenir sans délai après avis d'un vétérinaire

## LES ECHOS DE LA FORET

**Pas d'attribution de bois de chauffage l'hiver prochain.** (campagne 2008/2009)



La forêt communale d'Haudainville s'étend sur 171 ha (moyenne nationale : 190 ha). Depuis les années soixante, elle a bénéficié d'une sylviculture dynamique qui a eu pour objectifs principaux :

- l'extraction de la mitraille dans les vieux peuplements, suite à la grande guerre
- le renouvellement (régénération) des parcelles constituées essentiellement de gros bois
- la reconstitution après les violentes tempêtes de 1990 et 1999.

Cette politique forestière et les actions qui ont été menées, ont eu pour conséquence un important prélèvement de volume de bois.

Depuis 1986 environ 23 700 m<sup>3</sup> ont été martelés, 15 700 m<sup>3</sup> ont alimenté la filière bois (300 m<sup>3</sup> = 1 emploi) et 8 000 m<sup>3</sup> (12000 stères) ont été réservés pour le bois de chauffage des habitants du village.

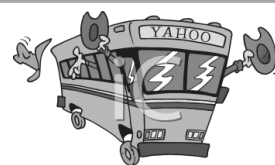
Perspectives : peu de bois à vendre dans les prochaines années

L'envolée du prix du baril de pétrole stimule la demande en bois de chauffage comme le montre le nombre d'inscriptions l'année dernière. (32 inscrits) Il ne sera désormais plus envisageable, compte tenu de la disponibilité de la ressource, d'attribuer une part de bois tous les ans aux personnes qui en feront la demande.

Prochaine coupe prévue : parcelle 15 pour l'hiver 2009/2010 (sous réserve d'un nombre limité de cessionnaires).

Cette situation impactera notre budget futur. Nous pouvons estimer l'incidence budgétaire moyenne à environ 15000 € / an en moins.

## VOYAGE DES AÎNÉS



Comme chaque année, le C.C.A.S a offert un voyage à nos aînés.

Une journée à Luxembourg Ville et dans la Vallée de la Moselle avait été retenue lors d'une réunion avec la responsable du club de l'amitié.

Jeudi 19 juin, rassemblement des 46 participants devant la salle des fêtes où Monsieur le Maire et les adjoints sont venus nous souhaiter bonne route.

7h30, départ en direction du Grand Duché du Luxembourg dans la joie et la bonne humeur.

Après une petite pause café, nous arrivons à Luxembourg Ville où notre guide nous attend pour une visite de la ville et de ses monuments.

Les commentaires et explications de notre guide nous font découvrir toute la richesse historique de cette ville en pleine expansion.

Le temps passe vite et nous devons quitter notre guide pour prendre la direction du quartier de la gare où nous sommes attendus.

Après l'accueil très chaleureux du restaurateur, nous nous installons pour l'apéritif et le repas, suivi d'une dégustation de chocolats très appréciée de tous.

Il est maintenant l'heure de quitter cette belle ville et de nous diriger vers la vallée de la Moselle où une visite d'une des plus importantes caves de la vallée suivie d'une dégustation de vins nous attend.

A REMICH, station touristique et lieu de villégiature, une ballade de 45 mn en bateau promenade sur la Moselle ainsi qu'un temps libre pour le shopping clôture cette belle journée.

Vers 19 h, c'est bien fatigués, mais heureux d'avoir passé ce moment de détente ensemble, que nous embarquons pour le retour sur Haudainville où nous nous quittons vers 20h45.

## COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS

La collecte des déchets encombrants s'effectue une fois par mois. Ils doivent être déposés la veille des jours de collecte définis suivant le planning suivant :

18 juillet	29 août	26 septembre
31 octobre	28 novembre	19 décembre



► **Sont considérés comme déchets ménagers encombrants, tout déchet émanant d'un ménage :**

- vieux meubles,
- literie,
- vêtements,
- vélos,
- jouets,
- vaisselle hors d'usage, etc...

► **Ne sont pas considérés comme déchets ménagers encombrants :** les pneus, tubes néons, carcasses de voitures, tracteurs, tout matériel agricole, pots de peinture, solvants (même vides), grillage/barbelé, batteries, huiles (ménagères et mécaniques), gravats, tout déchet contenant des acides et/ou des solvants (déchets spéciaux), tout déchet dont les dimensions et le volume dépassent la capacité du véhicule de ramassage, portes vitrées, végétaux (déchets de tonte, élagage, etc...)

**ATTENTION : les déchets d'équipements électriques et électroniques, dénommés DEEE, ne peuvent plus être ramassés dans le cadre de la collecte mensuelle des encombrants ménagers.** Conformément à la réglementation, ces déchets doivent suivre une filière de traitement spécifique en vue de leur démantèlement et recyclage.

**On entend par DEEE : les petits et gros appareils ménagers, les équipements informatiques et de télécommunications, les outils électriques et électroniques, les instruments de surveillance et de contrôle, etc.** Ces derniers devront être acheminés à la déchetterie par les usagers eux-mêmes.

Ceci donne également l'occasion de rappeler que les dépôts d'ordures sauvages sont strictement interdits et que tout contrevenant s'exposera à des poursuites.

### 3<sup>ème</sup> CONSEIL D'ECOLE



Le dernier Conseil d'école de l'année 2007/2008 a eu lieu le lundi 23 juin.

- A ce jour, 110 élèves sont inscrits pour la rentrée prochaine, ce qui devrait conduire à la répartition suivante :
  - TPS(5) – PS(13) – MS(6) : 24 élèves
  - MS(11) – GS(17) : 28 élèves
  - CP(11) – CE1 ( 7) : 18 élèves
  - CE1 (7) – CE2(14) : 21 élèves
  - CM1(13) – CM2(6) : 19 élèves
- L'année 2008/2009 devrait également voir la mise en place d'une nouvelle organisation de la semaine avec la suppression des samedis. Une aide spécifique aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage devrait être mise en place les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Les parents recevront de plus amples informations dès la rentrée scolaire.
- Comme les années précédentes, les élèves se rendront à la piscine. Cet enseignement n'est possible qu'avec des parents accompagnateurs. Le problème est qu'il y a de moins en moins de parents bénévoles. A terme, si de nouveaux volontaires ne se proposent pas, il ne sera plus possible de se rendre à la piscine. L'appel aux volontaires est lancé !
- La mairie précise qu'elle étudie actuellement plusieurs solutions possibles pour la mise en place d'une restauration scolaire pour la rentrée prochaine.
- Mme Francart dresse le bilan de la classe transplantée « cinéma » à Klingelsthal qui s'est très bien déroulée et qui doit donner lieu à une projection publique des réalisations au Centre Mondial de la Paix le 30 juin à 18h30.  
Les remerciements sont adressés à la Mairie d'Haudainville et aux Petits Ânon pour l'aide financière apportée à ce projet.
- M. Rouyer précise que le contrat « Employé de Vie Scolaire » sera reconduit à la rentrée 2008/2009

### VOS REMARQUES SUR LE PETIT JOURNAL

Suite à la parution de la nouvelle version du Petit Journal, voici quelques remarques qui nous sont parvenues :

- Manque de couleurs
- Ecriture trop petite

Pour des contraintes techniques et par souci d'économie, nous avons été amenés à effectuer ces choix.

Merci également pour toutes les marques d'encouragement.

### BAIGNADE INTERDITE DANS LE CANAL



Suite à la noyade de 2 enfants dans la Moselle dernièrement, il est rappelé que la baignade dans les eaux des canaux et fleuves navigables est interdite par les règlements de la police de la navigation.

Malgré les interdictions, de nombreuses personnes se baignent en période estivale. Cette pratique a un caractère dangereux en raison du passage des bateaux et des mouvements brusques d'eau à proximité.

*BONNES VACANCES A  
TOUTES ET A TOUS !*